



DÉCLARATION LIMINAIRE

CAP OFFICIERS DU 10 JUILLET 2020 TABLEAU D'AVANCEMENT COMMANDANT 2020

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP.

Aujourd'hui 10 juillet 2020, nous sommes réunis pour étudier le Tableau d'Avancement 2020 au grade de Commandant et nommer 3 de nos collègues.

Ce tableau se tient en dépit du bon sens alors même que nous ne connaissons pas les postes « Commandisables » (version Plan de Requalification) et alors même que certains Capitaines inscrits sur le TA occupent des postes « CSPisables » et sont susceptibles d'obtenir le grade de CSP dès l'année 2020. Au titre de la liste d'aptitude 2019 ou 2020.

Aujourd'hui, c'est la faute au COVID19, hier c'était la faute au temps qui passe trop vite, mais force est de constater que certains qui nous expliquent que la mise en place du Plan de requalification est pour demain n'en savent pas beaucoup plus que nous et que les décisions qui sont prises ne rassurent pas les Officiers, bien au contraire.

Ce tableau aurait dû se tenir après le tableau de CSP 2019 et 2020 et après diffusion des postes « Commandisables ». Le choix que nous avons à faire aujourd'hui est simple : soit nous décidons de nommer des Capitaines qui occupent des fonctions « Commandisables » à ce jour, et « CSPisables » dès la fin de l'année, au risque de perdre les 3 grades de commandant, et **pour cela l'Administration doit s'engager auprès des Capitaines concernés afin de les faire passer CSP dès les 1^{er} TA (2019 ou 2020)** ; Soit nous décidons de nommer des officiers méritant qui ont une grande ancienneté dans le Corps de Commandement et dans le grade de Capitaine, au risque que le Plan de requalification prennent encore du retard et qu'ils ne soient pas effectif fin 2020 les soumettant ainsi à une mobilité.

Nous demandons depuis des années des éclaircissements sur le Plan de requalification et nous avons des questions précises qui restent sans réponses (date des différents TA, examen Pro, IFO, logement de fonction, cartographie de C en B, uniforme des CSP...)

Le **SNP FORCE OUVRIÈRE CDC** exige des réponses claires et précises qui tiennent compte de l'ensemble des paramètres et surtout qui respectent les OFFICIERS.

FO Pénitentiaire défend la promotion sociale de l'ensemble des Personnels de Surveillance et pas simplement d'une partie. Comment alors même que le Directeur de l'AP l'a écrit en début d'année 2020 revenir sur la promotion de 1700 gradés/majors et promis par le Ministre de la « justice » en Février 2019 en supprimant 300 emplois reclassifiés de C en B et cela soutenu par l'organisation maison.

Le **SNP FORCE OUVRIÈRE CDC** demande aussi que des réponses soient apportées aux recours fait par les officiers qui n'ont pas pu bénéficier d'une mutation lors de la dernière mobilité alors même que les postes sont restés vacants. Cette situation crée une inégalité de traitement entre fonctionnaires du même corps en fonction de leur affectation respective.

FO Pénitentiaire Corps de Commandement - le 10 Juillet 2020 -

